



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Protection des consommateurs

Question écrite n° 6892

### Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les conséquences qu'aurait une réduction budgétaire des centres locaux d'information sur les prix (CLIP). Les associations de consommateurs, responsables de ces services d'information de la vie économique locale, gérés sous convention avec l'Etat, s'inquiètent de la réduction budgétaire annoncée qui sera de l'ordre de 4 MF, soit 60 p. 100 du montant total de leur budget. La diminution des financements aboutirait à des suppressions de postes de salariés. Ces associations estiment que cette décision budgétaire serait fortement préjudiciable aux consommateurs, puisque les CLIP, outils d'information précieux, n'auraient plus les moyens de mener à bien leurs actions. Il lui demande donc dans quelle mesure les préoccupations des associations de consommateurs pourraient être prises en compte, afin que les arbitrages budgétaires ne pénalisent pas la défense des consommateurs.

### Texte de la réponse

Les contraintes budgétaires pour 1994 obligent le Gouvernement à prévoir d'importantes réductions sur de nombreux chapitres, et notamment celui des subventions en matière de consommation. C'est dans le souci de ne pas pénaliser les associations nationales et locales de consommateurs ainsi que les CTCR (centres techniques régionaux de la consommation) que le Gouvernement a choisi de faire porter l'essentiel de l'effort sur les CLIP (centres locaux d'information sur les prix). Créés en 1983, les CLIP avaient en effet pour vocation de lutter contre la hausse des prix. Le ralentissement de l'inflation rend donc aujourd'hui moins d'actualité l'essentiel de leur mission. Pourtant, plutôt que de procéder à leur suppression pure et simple, une réflexion a été entamée, tant par l'administration que par les CLIP eux-mêmes, pour orienter l'outil ainsi créé vers de nouvelles tâches plus adaptées à la conjoncture économique et aux besoins actuels des consommateurs. Cette reorientation impliquera une diminution notable des coûts de fonctionnement des CLIP, tandis que ceux qui ont le moins d'impact local seront fermés. L'ensemble de ces mesures permettra une économie de 4 millions de francs, sans toucher à une part importante des structures existantes. L'impact sur l'emploi sera donc limité à une vingtaine de personnes, pour la plupart employées à temps partiel, pour lesquelles des possibilités de reclassement sont activement recherchées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Huguenard Robert](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6892

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le** : 18 octobre 1993, page 3509

**Réponse publiée le** : 20 décembre 1993, page 4621